

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT POUR ADULTES

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

ESI – METHODES DE TRAVAIL

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

CODE : 97 11 11 U11 D2 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 28 avril 2026,
sur avis conforme du Conseil général**

ESI – METHODES DE TRAVAIL

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITÉS DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement pour Adultes, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à amener l'étudiant à :

- ◆ organiser et gérer son apprentissage en développant des savoir-faire et des savoir-être applicables à toutes les matières en lien avec sa formation ;
- ◆ apprendre à apprendre, quel que soit le contenu à étudier ou le travail à produire.

2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En français,

- ◆ lire et comprendre un message simple, lié à la vie quotidienne, plus précisément :
 - ◆ lire couramment un texte simple, avec une prononciation correcte et en respectant les pauses de sens correspondant à la ponctuation ;
 - ◆ répondre à des questions de compréhension pour, par exemple, retrouver des informations explicites ;
 - ◆ consulter, d'une manière efficace, des ouvrages de référence familiers tels que dictionnaires, annuaires, tables de matières ;
- ◆ s'exprimer oralement et par écrit :
 - ◆ produire des énoncés variés (informatifs, narratifs, injonctifs, expressifs), au message simple et clair.

A l'oral, le débit sera fluide et la prononciation correcte. L'écrit respectera les règles fondamentales d'orthographe et ponctuation. L'écriture sera lisible.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'études de base (CEB)

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

A partir d'une situation issue de la vie professionnelle, en lien avec des activités ou acquis à développer dans le cadre de leur formation,

dans le respect des règles et usages de la langue française,

- ◆ de déterminer le problème à résoudre ;
- ◆ d'élaborer et de structurer la démarche à mettre en œuvre pour le résoudre ;
- ◆ de présenter le résultat de son travail.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré de qualité du support utilisé,
- ◆ le degré de pertinence de la solution proposée.

4. PROGRAMME

A partir d'une situation issue de la vie professionnelle, en lien avec des activités ou acquis à développer dans le cadre de leur formation,

dans le respect des règles et usages de la langue française,

l'étudiant sera capable :

- ◆ d'identifier et de consulter des sources de données externes (bibliothèques, librairies scientifiques, personnes ressources, documents techniques ...) pour extraire des informations, données utiles à la résolution d'une situation professionnelle ;
- ◆ d'exploiter les données recueillies (textes, tableaux, graphiques, schémas, dessins...) pour en extraire des informations pertinentes ;
- ◆ de prendre des notes et d'en structurer le contenu en sélectionnant les idées clés ;
- ◆ de produire schémas, tableaux, dessins, graphiques qui structurent et rendent visuelles des données abstraites en :
 - comprenant un schéma donné (le traduire en mots),
 - sélectionnant un type de schéma en fonction des besoins ;
 - construisant un schéma en tenant compte des mécanismes de la perception visuelle (exemple : disposition dans l'espace, formes, couleurs) ;

- ◆ de résoudre une situation selon une démarche structurée : élaborer un plan d'action menant à la solution recherchée ;
- ◆ de préparer et réaliser une présentation orale ;
- ◆ de sélectionner ou réaliser un support visuel pour illustrer sa présentation.

5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Les groupes seront constitués en tenant compte de l'infrastructure, des finalités générales et des finalités particulières de l'unité d'enseignement.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

7.1 Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Méthode de travail	CT	B	64
7.2 Part d'autonomie		P	16
Total des périodes			80